

APPEL À CANDIDATURE

DEVENEZ REPRÉSENTANT FAMILIAL DE L'UDAF AU CCAS

Candidature jusqu'au 29 avril 2026.

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS, et conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, **un représentant des associations familiales doit être désigné sur proposition de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).**

Vous souhaitez vous engager pour les familles de l'Île d'Yeu ? Votre mission en pratique :

- **Une mission bénévole** : engagement au nom de l'UDAF de votre département pour représenter l'ensemble des familles de la commune.
- **Siéger au CA du CCAS** : participation aux séances du conseil d'administration et à l'analyse des besoins sociaux du territoire.
- **Être à l'écoute des familles** : recueil des besoins et témoignage des attentes des familles grâce à votre implication dans la vie locale et associative.
- **Être force de propositions** : suggestions d'actions pour les familles ; rôle de « référent famille » auprès des partenaires locaux.
- **Rendre compte de votre mandat** : retour régulier à l'UDAF et rôle d'alerte pour faire remonter les préoccupations des familles.

Le CCAS invite toute personne intéressée à se faire connaître et à déposer sa candidature d'ici le 29 avril 2026.



Contact et dépôt de candidature :

CCAS - 38, rue du Puits Neuf – 85350 L'Île d'Yeu
secretariatccas@ile-yeu.fr - 02 28 12 91 36